

Direction des Infrastructures et de la Voirie

U.T. Nord-Ouest

Mairie de Boullay-les-Troux
Hôtel de Ville
Service Urbanisme
2 rue du Clos Saint-Jean
91470 BOULLAY LES TROUX

Vu pour être annexé
à mon arrêté en date du

09 JAN. 2024



L'adjointe déléguée
Sandrine RIVOALLAND

Évry-Courcouronnes, le 19 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

Vous m'avez transmis, pour avis, le dossier de demande de permis d'aménager n° PA 091 093 22 10001, déposé par la société foncière de la Vallée de Chevreuse, sur le territoire de votre commune.

Le dossier concerne la réalisation d'un ensemble à usage d'habitation sur un terrain situé en bordure de la RD 41, en agglomération.

Je vous informe que je n'ai pas d'objection à formuler sur ce dossier sous les réserves suivantes :

- la priorité au droit de la voie d'accès au lotissement sera donnée à la RD41 ;
- le pétitionnaire doit prendre ses dispositions pour recueillir ses eaux de ruissèlement, aucun déversement ne sera autorisé sur le domaine public départemental.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Le Directeur des Projets Transversaux
et de l'Action Territoriale

Bertrand Lecomte

Affaire suivie par : H. Rakotoson – DIV/UT NO - Tél : 01 69 63 31 50 - Réf : HR/CC 2022/302